

CONFEDERATION NATIONAL DU TRAVAIL FEDERATION CNT-PTT

33 rue des Vignoles
75020 Paris
Tel : 06 59 52 45 81
Mail : fede.ptt@cnt-f.org



NON A LA PRIVATISATION DE LA POSTE ! NON A LA REPRESSON SYNDICALE !

L'Intersyndicale CGT, CFDT, CFTC, FO, SUD et le comité national pour la mobilisation contre la privatisation (regroupant plus de 50 organisations associatives, politiques et syndicales dont certaines ont collaboré et collaborent toujours à la mise en place de la privatisation) appellent à une grande journée d'action contre la privatisation le 22 novembre 2008.

Un peu d'histoire :

La privatisation de la poste commence il y a vingt ans, en 1988, avec la mission Prévot sous le ministre des PTT Paul Quilès (PS) du gouvernement de Michel Rocard sous la présidence de François Mitterrand. Un an de consultation des « partenaires sociaux », des usagers et du personnel pour aboutir à la mise en place le 1er janvier 1991 de la réforme des PTT. Cette réforme acceptée par les syndicats CFDT, CFTC et FO consacre la fin de l'administration des PTT et entérine la séparation de La Poste et de France Télécom en deux entreprises industrielles et commerciales (EPIC) distinctes. Cette transformation entraîne un bouleversement des règles de gestion du personnel avec, en 1993, la mise en place dans ces deux entreprises de nouveaux grades de fonctionnaires : grades dit de « reclassification ».

La fédération CNT PTT pour mettre un grain de sable dans le processus de privation demanda aux agents de garder leur grade de fonctionnaire d'état : grade dit de « reclassé », et malgré les 400 francs d'à valoir (la carotte) nous appelâmes le personnel à refuser la « reclassification ». En 2008 quelques centaines de travailleurs continuent encore ce combat avec les amicales de reclassés.

Des 1991 La poste embauche des salariés sous contrat privé en CDD, hors de toute règle et en bafouant le droit du travail (CDD illégaux à répétition, jusqu'à 150 pour certains) souvent dans l'indifférence de la part du personnel fonctionnaire syndiqué ou non. Les Horaires atypiques (0h/6h) ou les temps partiels imposés étaient comblés par des CDD. La CNT, là où elle est implantée, nommera des militants salariés de droit privé délégués syndicaux pour tenter de leur apporter une protection contre la répression patronale. Les inspecteurs du travail, saisis par des salariés de droit privé ou des syndicalistes dont la CNT, tenteront parfois quelques incursions dans les zones de non droit postales. Mais la loi de 2005 dite de régulation postale les renverra dans leurs bureaux.

En 1993 se met en place l'entretien d'Appréciation qui remplace la notation jusque là laissée aux bons soins des chefs. L'entretien d'appréciation est la pierre angulaire du management qui se met en place à La Poste. L'entretien est un moment privilégié pour faire intégrer les nouvelles valeurs de « l'entreprise poste », valeurs qui tournent le dos à la culture de service public chevillée au cœur des postiers. L'agent seul face à son supérieur doit défendre le « bilan » d'une année de travail et accepter les objectifs commerciaux pour l'année suivante. SUD, FNSEA, CNT feront casser le décret instituant l'entretien devant le Conseil d'Etat, mais il sera de nouveau mis en place par le ministre de tutelle. A ce jour la CNT est le seul syndicat qui appelle le personnel à refuser toute participation à cet entretien.

Pendant ce temps, la direction crée des filiales pour contourner les réglementations tarifaires et administratives. Elle supprime ou cède au privé les services annexes : garages, imprimeries, centres de vacances, restaurants administratifs etc... Elle vend à une banque d'affaires le parc automobile et une loi lui permet de vendre les immeubles et terrains propriété des citoyens de ce pays.

Pour amener plus facilement la privatisation, la poste est découpée en branches : le courrier (Tri, transport et distribution), le grand public ou maintenant l'Enseigne (les bureaux de poste), les services financiers (La Banque Postale). Tout ce qui n'est pas rentable, comme les bureaux de poste, va

disparaître. A très court terme, dans les départements ruraux principalement, les bureaux de plein exercice se compteront sur les doigts des deux mains !!

Dés aujourd'hui il n'est pas rare de voir un canton sans bureau de poste de plein exercice !

Depuis 1991, la direction de La Poste n'a qu'un objectif : l'entrée d'actionnaire privé dans le capital de l'entreprise. Depuis 1991 tout est fait pour que le personnel intègre cette évolution rendu possible par la concurrence créée par la déréglementation postale européenne.

Pour lutter efficacement contre la privatisation il faut se battre :

- **Pour la fin de la concurrence postale** entre les opérateurs qui est une aberration économique (faire passer plusieurs distributeurs au même endroit est cause de gaspillage) et écologique (pour les mêmes raisons que précédemment),
- **Retour de l'acheminement et de la distribution du courrier sous monopole** : seul le monopole permet de réaliser la **péréquation sociale et tarifaire**. Intégration des travailleurs des entreprises privées de distribution de courrier dans La Poste,
- **Supprimer les différentes branches et retour à une seule entité**,
- **Maintient, notamment en zone rurale, des bureaux de poste de plein exercice** avec réintégration dans la Poste des Agences Postales communales,
- **Un seul Statut** pour le personnel : celui qui offre le plus de garantie pour lui, c'est à dire celui de **Fonctionnaire**, avec titularisation immédiate et sur place des travailleurs de droit privé,
- **Arrêt de tous les plans de casse** : comme « facteur d'avenir »,
- **Fin des horaires incompatibles avec une vie sociale normale et dangereux pour la santé (21h/4h) retour au 2 nuits sur 4 et au samedi libre sur deux.**

LES MILITANTS QUI DEFENDENT CES REVENDICATIONS SONT EN BUTTE à LA REPRESSION.

A Bordeaux Bègles, poursuite au pénal de 14 militants CGT, SUD, CNT déjà mis à pied, mutés disciplinaires ou licenciés comme Fabrice.

Tentative d'intimidation policière à l'encontre de Thomas Barba, militant CGT d'Albi qui, au prud'homme, a obtenu la requalification de nombreux CDD en CDI ainsi que la prise en compte du temps d'habillement...

Mis à pied de 2 ans sans salaire pour Serge Reynaud, facteur militant CNT à Marseille, 6 mois pour Jean Claude Blais, facteur Militant CGT à Briançon, menace de sanction contre Brigitte Gueugnon, factrice, militante CNT à St Genis Laval CDIS, sans oublier les blâmes et avertissements contre les facteurs qui, comme eux, refusent la mise en place de « facteur d'avenir »...

NE LES LAISSONS PAS SEULS !

**REFUSONS LA PRIVATISATION DU SERVICE PUBLIC POSTAL
ET AGISSONS QUOTIDIENNEMENT, PERSONNELS ET USAGERS,**

POUR FAIRE RECULER L'APPÉTIT DES FINANCIERS !